

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Lys

Muretain Agglomération

Avenant Bourg Centre

2023 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI son Président,

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa Directrice Générale,

La Commune de Saint-Lys, représentée par Serge DEUILHE, son Maire,

La Communauté d'Agglomération du Muretain, représentée par André MANDEMENT, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Saint-Lys, approuvé le 13 décembre 2019 par la Région Occitanie,

Vu la délibération n° CP/2023-06/12.05 de la Commission Permanente du 09/06/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Muretain Agglo pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de St Lys en date du 25 septembre 2023,

Vu la délibération du Muretain Agglo en date du XXXXX. ,

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 08/03/2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 2 décembre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes de l'Agglomération (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont concernées : Fonsorbes et Seysses, et Fontenilles et Sainte Foy de Peyrolières respectivement situées sur les CC Grand Ouest Toulousain et Cœur de Garonne.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté d'Agglomération du Muretain, et la Commune de Saint-Lys, en y associant l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Lys, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Muretain Agglo, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

L'ensemble du diagnostic réalisé en 2019 et les enjeux associés sont toujours d'actualité étant donné la proximité de rédaction de ces derniers. En effet, la commune de Saint-Lys poursuit son évolution dans le temps de manière stable sur ces dernières années.

Population : La croissance démographique est continue, autour de 1% d'évolution par an dans les dernières années, et la commune décompte 9555 habitants sur son territoire en 2020.

Economie : On dénombre par ailleurs 1982 emplois sur Saint-Lys en 2020 ainsi que 562 entreprises bénéficiant d'une dynamique locale forte avec notamment 123 entreprises créées sur l'année 2021 dans tous les secteurs d'activités. La dynamique économique s'exprime sur le territoire par la faible vacance des locaux commerciaux.

Logement : L'effort continu de la municipalité en faveur du logement social, en lien avec l'action 2.3.1, a permis de développer de manière conséquente les projets associés. En 2022 la commune disposait de 602 logements sociaux pour 4204 résidences principales soit un taux de 14,32 % (contre 472 logements sociaux pour 4008 résidences principales en 2019, taux de 11,78%). Encore en deçà des attendus nationaux fixés par la loi SRU, la dynamique de création de logements sociaux doit être poursuivie.

Déplacements : le contournement réalisé par le conseil départemental et ouvert depuis 2020 depuis la route de Muret jusqu'à la route de Fontenilles (en vert sur la carte ci-dessous) permet de diminuer le trafic dans certaines parties du centre-ville mais son impact reste à confirmer dans le cadre de l'étude de circulation qui va être menée.



L'actualisation de ces données de diagnostic permet de constater que la dynamique Saint-Lysienne se poursuit dans la continuité du contrat initial. Ainsi, les enjeux restent inchangés à ce stade et ils permettent de maintenir les grandes lignes de la stratégie communale de développement.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie et le projet de développement et de valorisation sont les mêmes que ceux du contrat d'origine. L'ensemble des projets indiqués dans le contrat sont travaillés de concert en fonction des capacités d'investissement de la collectivité et du temps de traitement nécessaire à l'ensemble des sujets. Ainsi, les 3 grands axes sont maintenus et renforcés par des actions complémentaires :

1. **Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle** : Mise en place d'un nouveau maillage transversal entre les quartiers d'habitation le long de routes départementales.
2. **La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de Bastide** : poursuite du travail sur le cœur de bastide avec une étude de programmation lancée sur le Café de France, lancement de l'étude de circulation, et montage en cours de l'étude globale d'aménagement.
3. **Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal** : Des équipements ont été réalisés depuis le contrat d'origine, et des nouveaux projets sont indiqués dans cet axe : intervention sur la salle des fêtes de la Gravette, sur les installations de football, sur les cours d'école et sur l'hôtel de ville.

Le calendrier original d'action est mis à jour en prenant en compte les reports d'une partie des projets qui n'ont pas pu être menés à ce stade. La priorité est donnée notamment à l'axe N°2 et au travail sur les espaces publics.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Muretain Agglo, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Muretain Agglo :

Le Projet de territoire du Muretain Agglo dont la formalisation a débuté au printemps 2018, adopté à l'unanimité par le Conseil de communauté du 27 février 2020 et confirmé (déclinaison en un plan d'actions opérationnel) en novembre 2022 recense les défis et des leviers que notre EPCI entend mobiliser pour les relever autour de trois axes prioritaires :

- Un **développement économique** à la fois créateur d'emplois et de richesses, maîtrisé en matière de foncier notamment et basé sur l'innovation, sur la transition énergétique, sur des commerces de proximité et sur une agriculture durable.
- L'engagement résolu dans la **transition écologique et énergétique** avec l'ambition d'accroître son intervention en matière de sobriété énergétique mais aussi de production d'ENR, favoriser une consommation durable et maîtrisée notamment sur le plan alimentaire, viser de façon résolue le cap de la neutralité énergétique en inscrivant le Muretain Agglo dans une stratégie de territoire bas carbone
- L'ambition d'une meilleure **qualité de vie**. Le Muretain Agglo entend répondre aux besoins et aux attentes d'une population croissante (conforter le réseau de services à la population structurants, cohésion sociale), valoriser son identité et son patrimoine (mise en tourisme, chemins de randonnées,...). Plus encore, il affirme son ambition et ses exigences liées aux différentes transitions (écologique, sociétale, économique) dans le domaine du logement, des mobilités, de l'alimentation, ...

Article 5-1-2 : Modalités d'intervention du Muretain Agglo :

Le Muretain Agglo appuie les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs projets. Il soutient notamment les actions inscrites dans les contrats « bourg centre » qui s'inscrivent dans les orientations du projet de territoire communautaire. En fonction des besoins, le soutien du Muretain Agglo peut prendre plusieurs formes différentes :

- une offre d'ingénierie via notamment sa cellule d'appui aux communes,
- un appui financier dans le cadre de sa politique de fonds de concours structurants,
- une intervention directe en maîtrise d'ouvrage propre, notamment dans le cadre de ses compétences voirie et développement économique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE31) et de l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPFO)

Ces articles ne sont pas modifiés dans le cadre du présent avenant.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne, et modalités d'intervention et contributions du Département

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),

- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité

- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité (A.R.B)

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.jaganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Saint-Lys
- La communauté d'agglomération du Muretain
- La Région Occitanie
- Le Département de la Haute-Garonne
- L'EPFO

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Lys et en particulier :

- Le CAUE
- Les services de l'Etat

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Muretain Agglo.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à

le

Carole DELGA,
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée

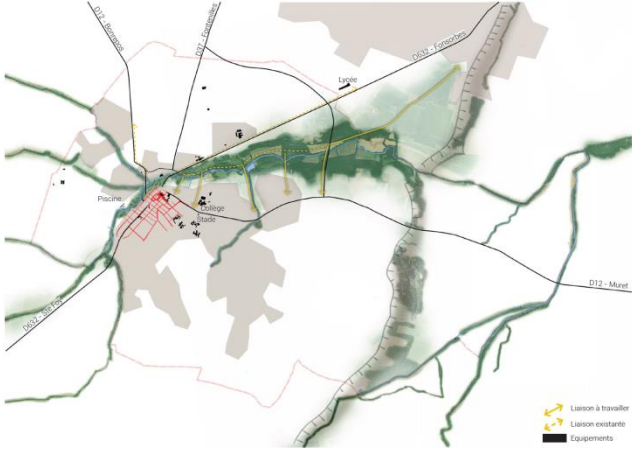
Sébastien VINCINI,
Président du Département de la Haute-Garonne

Serge DEUILHE,
Maire de Saint Lys

André MANDEMENT,
Président du Muretain Agglo

Pour l'établissement public foncier d'Occitanie
La directrice générale
Sophie LAFENETRE

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1
Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle	Favoriser les mobilités douces en s'appuyant sur les entités naturelles et paysagères
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La rivière de l'Ayguebelle ainsi que son vallon forment une entité naturelle et paysagère majeure de la commune de Saint-Lys, mais également au-delà de ses limites administratives : vers Fonsorbes, à l'Est, et vers Sainte-Foy-de-Peyrolières, à l'Ouest.</p> <p>Ce vallon accueille d'ores et déjà des cheminements doux tels que la coulée verte de l'Ayguebelle, à l'Est ; le chemin de Pontala, à l'Ouest ; ainsi que les chemins du parc du boulodrome ; ces différents cheminements n'étant actuellement pas toujours reliés entre eux.</p> <p>Au-delà de ces qualités paysagères, l'Ayguebelle ainsi que les multiples ruisseaux qui la relie, constituent un patrimoine hydrologique et écologique à préserver et à valoriser.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des connexions entre les cheminements existants le long de l'Ayguebelle afin d'établir une continuité de cheminements doux dans le vallon. - Concevoir cette continuité au-delà des limites de Saint-Lys, dans le but de constituer un support de mobilités douces à échelle intercommunale. - Développer une ossature urbaine venant assurer un réseau de mobilités douces à l'échelle de la commune, permettant de relier les quartiers d'habitation, à la fois existants et futurs, ainsi que les équipements publics. - Appuyer cette ossature sur des emprises naturelles et paysagères, afin d'affirmer la trame verte et bleue sur l'ensemble de la commune et d'y apporter un plus fort attrait écologique et touristique. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Etude de l'aménagement des berges de l'Ayguebelle et des liaisons transversales, mise en valeur du patrimoine écologique et paysager</p> <p>Descriptif : Le projet concerne l'étude de l'aménagement de futures continuités piétons/cycles, écologiques et paysagères, le long de la rivière de l'Ayguebelle ainsi que sur les liaisons transversales.</p> <p>La première étape d'études aura pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relever les potentielles continuités et discontinuités de cheminement, mettre en avant les opportunités foncières existantes. - Apporter une approche sensible du paysage, et relever le patrimoine naturel à préserver. - Etablir des principes d'itinérance sur les futurs aménagements, assurer une cohérence d'ensemble entre ces derniers. - Apporter une réflexion de positionnement sur l'ensemble du territoire. 	

- Analyser les potentielles contraintes d'aménagement, à la fois financières et temporelles, afin de prioriser les actions à mener.
- Analyser les contraintes environnementales, notamment sur les sujets de l'inondabilité et de la biodiversité.
- Présenter les outils de gestions du cours d'eau et du bassin versant.
- Présenter les outils de promotion et d'attractivité touristiques sur ces futurs aménagements.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les **mobilités durables**.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif :

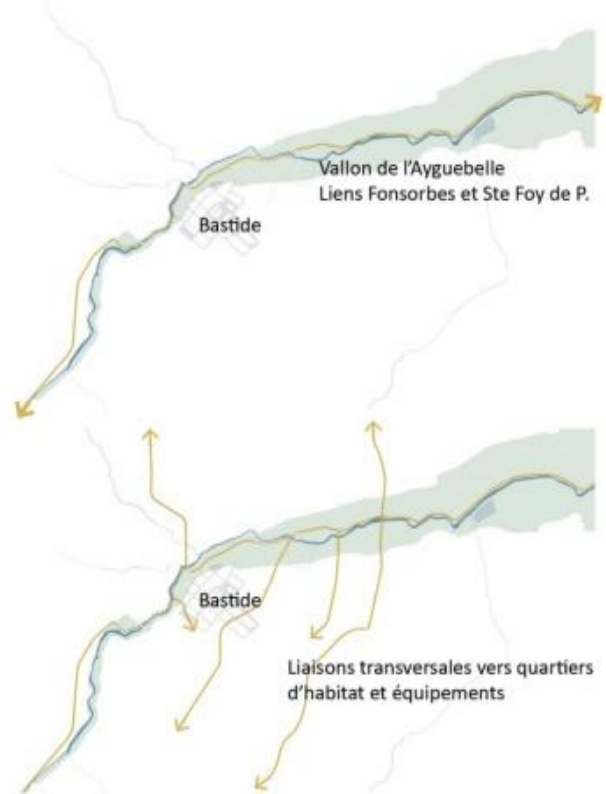
Etudes : 30 000 à 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

📅 2024 : Etude


Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Etat, Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, Département de la Haute-Garonne, Arbres et Paysages d'Autan (partenariat à développer).
- **Partenariat financier** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (renaturation), Muretain Agglo



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Mise en œuvre réalisée avec un comité de pilotage en suivi et un planning régulier.

Axe 1	Fiche action 1.2
Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle	Assurer la continuité piétonne le long de l'Ayguebelle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de la réflexion globale sur les continuités de déplacements doux, écologiques et paysagères, à l'échelle de la commune, cette action prend position à l'actuel emplacement d'une discontinuité de déplacement sur l'axe Est-Ouest (Sainte-Foy-de-Peyrolières – Fonsorbes), le long de la rivière de l'Ayguebelle.</p> <p>À l'Ouest de cette discontinuité, les équipements de plein air (boulodrome, aire de jeux, skate-park) prennent place le long des berges de l'Ayguebelle, entre l'Avenue de la Gascogne (D12) et la Route de Toulouse (D632) ; à l'Est, sur la rive opposée, se situent les jardins partagés ainsi que les chemins aménagés de la coulée verte de l'Ayguebelle.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Cette discontinuité de cheminement entre ces différents lieux représente ainsi un enjeu d'aménagement primordial, à réaliser à court terme, afin d'assurer la continuité de déplacement le long de l'Ayguebelle.</p> <p>Au-delà de rétablir cette continuité Est-Ouest, il s'agit de reconnecter le centre de la Bastide avec les espaces naturels et paysagers tels que la coulée verte, afin de conforter la trame verte et bleue, et d'également faciliter les déplacements doux entre la Bastide et les différents quartiers de la commune.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Liaison du boulodrome vers les jardins partagés (dont passerelle)</p> <p>Descriptif : Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement depuis les espaces du boulodrome de plein air vers les jardins partagés et la coulée verte de l'Ayguebelle. Il comprend plusieurs travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la traversée de la route de Toulouse (D632), en travaillant notamment sur la nature des sols, la signalisation ainsi que le ralentissement ponctuel de la circulation. - Aménagement d'une passerelle sur la traversée de l'Ayguebelle, en prenant en compte la qualité des sols, la préservation des espaces naturels et le dimensionnement adéquat au passage piéton et cycle. - Requalification de la voirie entre ces deux traversées, en lieu d'une emprise foncière maîtrisée, sur l'actuel chemin des Vergnes ; un travail sur la nature des sols (sable stabilisé/béton, graves-émulsion) permettra les déplacements doux tout en conservant l'accès véhicule sur les parcelles privées. - Aménagement des connexions avec les voiries existantes, afin d'établir une continuité de déplacement cohérente. Les aménagements se feront également en cohérence avec l'ensemble des travaux réalisés, en suivant les 	 <p>Requalification de la voie sur emprise foncière maîtrisée</p> <p>Création d'une passerelle sur l'Ayguebelle afin de connecter la coulée verte existante et les jardins partagés</p> <p>Aménagement de la traversée de la D632</p>

préconisations de l'étude globale (voir Fiche Action 1.1).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les **mobilités durables**.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo.

Coût estimatif :

- **Travaux** : 100 000 €
- **Etudes + Frais complémentaires** : 20 000 €

Calendrier prévisionnel :

☞ 2025 : études

☞ 2026-2028 : phases de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Etat, Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, Département de la Haute Garonne (notamment pour la traversée de la D632).
- **Partenariat financier** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (renaturation), Conseil Départemental 31 (hors études), Muretain Agglo.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Evaluation du linéaire réalisé et du taux de fréquentation.

Axe 1	Fiche action 1.3
Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle	Créer des liaisons transversales
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les liaisons douces envisagées s'inscrivent dans une réflexion globale à l'échelle de la commune (voir Fiche Action 1.1), traitant à la fois des thèmes de mobilités douces et de continuités écologiques. A la fois connecté à l'axe Est-Ouest du vallon de l'Ayguebelle, et en parallèle de cet axe, ces différentes liaisons constituent des structurantes de l'ossature urbaine des déplacements doux et de la trame verte et bleue. Elles permettent de connecter les entités urbaines d'habitat (existantes ou projetées, dans le cadre de la révision du PLU), les équipements scolaires et sportifs (existants ou projetés), la trame d'espaces publics du cœur de Bastide ainsi que le vallon de l'Ayguebelle.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>L'aménagement des liaisons transversales permet d'apporter à la fois une facilité et un confort pour les habitants dans l'usage des modes de déplacement doux mais également de retisser une trame verte dans des espaces à forte dominante minérale. En effet, cet aménagement est l'occasion d'engager un important programme de verdissement et de travailler sur les corridors de biodiversité, à la suite des éléments qui auront été mis en avant dans l'étude globale à l'échelle de la commune (voir Fiche Action 1.1.).</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Liaison du vallon Saint Julien</p> <p>Descriptif : La liaison du vallon Saint Julien s'appuie sur le tracé du ruisseau Saint Julien, visible sur le cadastre napoléonien de 1812 et en partie busé aujourd'hui. Elle met en lien quartiers d'habitat existants, équipements socio-culturels (L'Escalys et la Gravette) et espaces publics de nature (jardins partagés, coulée verte de l'Ayguebelle et jardin des sculptures). Elle se connecte à l'axe du vallon de l'Ayguebelle par la passerelle dont la réalisation est présentée dans la Fiche Action 1.2. L'aménagement de la liaison du vallon Saint Julien se décompose en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - P1-secteur Ayguebelle - Gravette : connexion à l'axe du vallon de l'Ayguebelle, cheminement en limite de parcelle 492 et 494 puis sur l'ER prévu dans le PLU en révision, et traversée de la rue de la Gravette, - P2-secteur Jardin des Sculptures - L'escalys : traversée du jardin des sculptures et de l'espace public lié à l'équipement L'escalys. La réalisation de ce chemin doit s'effectuer en lien avec un aménagement paysager qualitatif, qui vienne souligner la topographie du vallon et le passage du ruisseau, - P3-secteur Escalys - Rue du Ruisseau Saint Julien : traversée de la D12 et requalification du profil de voie. Sous réserve d'une confirmation par l'étude 	<p>P1 - secteur Ayguebelle-Gravette Coût estimatif des travaux: 40 000 € environ Etudes et frais supplémentaires: 14 000 € environ</p> <p>P2 - secteur Jardin des sculptures L'escalys Coût estimatif des travaux: 16 500 € environ Etudes et frais supplémentaires: 2 000 € environ</p> <p>P3 - Rue du ruisseau St Julien Coût estimatif des travaux: 430 000 € environ Etudes et frais supplémentaires: 50 000 € environ</p>

de circulation (Fiche Action 2.1) que la rue du ruisseau Saint Julien puisse passer à sens unique, son profil sera requalifié de façon à intégrer un espace de circulation piétonne ainsi qu'une bande plantée.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les **mobilités durables**.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo.

Coût estimatif :

P.1 :

- Travaux : 40 000 €
- Etudes + Frais complémentaires : 14 000 €

P.2 :

- Travaux : 16 500 €
- Etudes + Frais complémentaires : 2 000 €

P.3 :

- Travaux : 430 000 €
- Etudes + Frais complémentaires : 50 000 €

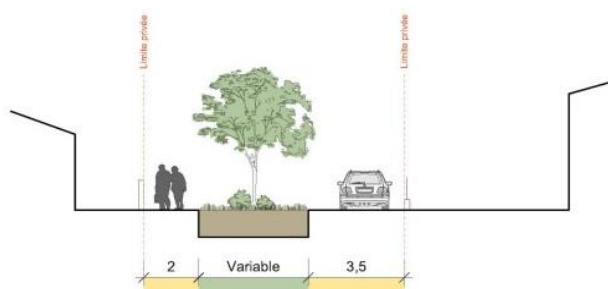
Calendrier prévisionnel :

☞ 2025 & 2026 : études

☞ 2027 & 2028 : réalisations

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariats techniques** : Muretain Agglo, CAUE Haute Garonne, Département de la Haute-Garonne (notamment pour la traversée de la D12), Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, Arbres et Paysages d'Autan (partenariat à développer).
- **Partenariats financiers** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (pour la renaturation, hors VRD), Conseil Départemental 31 (hors études), Muretain Agglo.



P3 - Requalification du profil de voie sur la rue du ruisseau Saint Julien: chemin piéton, plantations et mise en sens unique de la voie

Projet 1.3.2. : Liaison du pôle équipement

Descriptif :

La liaison du pôle équipement s'inscrit dans le développement au long terme de la commune en allant raccrocher le site des équipements sportifs projetés au Nord, dans le cadre de la révision du PLU (ER), et la zone 1AU au Sud, futur secteur d'habitat. Elle dessert le pôle d'équipements scolaires et sportifs existants et le vallon de l'Ayguebelle, en se connectant au cheminement existant de la coulée verte et en traversant le ruisseau par une passerelle existante. La réalisation de la liaison du pôle équipements se décompose en trois phases :

- **P1-secteur des futurs équipements de sport/collège** : accès au secteur des équipements sportifs projetés (ER du PLU en révision) et cheminement jusqu'à la D632, traversée de la D632, cheminement et traversée de l'Ayguebelle sur emprise foncière publique et passerelle existante, requalification du profil de voie du chemin de Pillore et accès au collège. Sous réserve d'une confirmation par l'étude de circulation (Fiche Action 2.1) que le chemin de Pillore puisse passer à sens unique, son profil sera requalifié de façon à intégrer un espace de circulation piétons-cycles et une bande plantée. Une boucle avec le chemin de la Marnière pourrait être envisagée.
- **P2-secteur collège-école primaire** : traversée de la D12, requalification du profil de voie de la rue Jacobsohn, traversée de la D19, cheminement sur l'emprise publique existante au droit des terrains d'entraînement sur les parcelles 3088 et 3090. Son profil sera requalifié de façon à intégrer deux espaces de circulation piétons et cycles, une bande plantée ainsi qu'un alignement d'arbres.
- **P3-secteur 1AU : traversée**. La réalisation du cheminement dans ce secteur sera vue avec l'aménageur du futur quartier. La présence de cette liaison et son profil seront renseignés dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation relative au secteur 1AU du PLU en révision.

L'aménagement de cette liaison et notamment les requalifications de profils de voies qu'elle implique peut être traitée de deux manières :

- Soit en externe dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre engageant des travaux réalisés par des entreprises
- Soit en interne par la structuration d'une équipe à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, qui travaille les techniques de découpe d'enrobé et réalise les plantations. La formation du service à ces compétences pourra se faire en lien avec l'expérience pratiquée par la ville d'Angers (49) dans ce domaine. Cette deuxième solution est intéressante dans le sens où elle s'inscrit dans un programme d'aménagement à long terme puisque les compétences de ce service pourront être mise à profit lors de la requalification des espaces publics du pôle des équipements, inscrite dans la stratégie de développement (parvis du collège, Avenue Pierre de Coubertin, réorganisation du stationnement, etc.).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les **mobilités durables**.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo.

Coût estimatif :

P.1 :

- **Travaux** : 465 000 €
- **Etudes + Frais complémentaires** : 50 000 €

P.2 :

- **Travaux** : 700 000 €
- **Etudes + Frais complémentaires** : 80 000 €

P.3 : à la charge de l'aménageur du futur quartier

Calendrier prévisionnel :

☞ 2026 : études

☞ 2027 et 2028 : réalisations pour les secteurs P1 et P2

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariats techniques** : Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Département de la Haute-Garonne (notamment pour la traversée de la D12 et de la D362), Arbres et Paysages d'Autan (partenariat à développer).

- **Partenariats financiers** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (pour la renaturation - hors VRD), Conseil Départemental (hors études), Muretain Agglo.

1.3.2

Liaison du pôle équipements

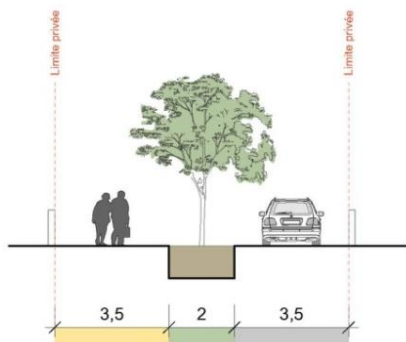
P1 - secteur futurs équipements- collège

Coût estimatif des travaux:

465 000 € environ

Études et frais supplémentaires:

50 000 € environ



Requalification du profil de voie du chemin de Pillore

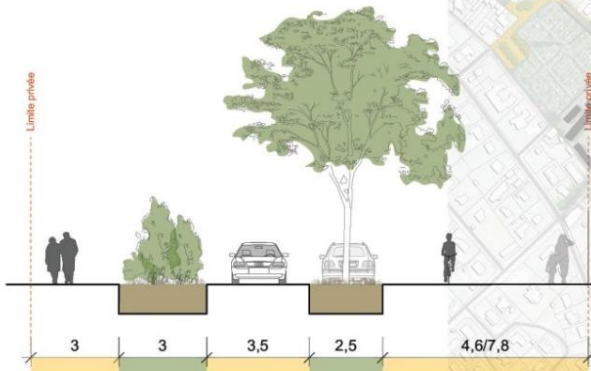
P2 - secteur collège-écoles

Coût estimatif des travaux:

700 000 € environ

Études et frais supplémentaires:

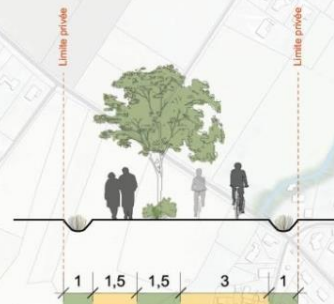
80 000 € environ



Requalification du profil de voie de la rue Jacobsohn

P3 - traversée de la zone AU1

à la charge de l'aménageur du futur quartier
profil (ci-contre) à inscrire dans l'OAP



Projet 1.3.2. : Liaison des quartiers d'habitation

Descriptif :

Le renforcement des liaisons entre les quartiers d'habitation est rendu nécessaire par le développement urbain des dernières décennies et résultant notamment du PLU en vigueur. Ces liaisons permettront de raccorder plusieurs zones d'habitat relativement importantes, à la fois au centre bastide et aux liaisons piétons/cycle existantes et en projet telle que la liaison pôle équipement. La réalisation de ces liaisons des quartiers d'habitation va notamment s'appuyer sur deux routes départementales ne proposant actuellement aucun aménagement dédié aux déplacements doux.

- La RD19, Route de Lamasquère
- La RD53, Route de Saint-Clar

Ce projet entre également dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de l'agglomération du Muretain, ces tracés ayant été identifiés totalement ou en partie comme des axes à retenir au titre des boucles loisirs, nature et patrimoine (N°28 et 29).

Un travail a été engagé avec le Muretain Agglo et le bureau d'études Urbanlink pour valider la faisabilité, identifier les tracés les plus pertinents le long de ces voies départementales, observer les possibilités en termes de profils de voie et aménagements annexes, et enfin anticiper les acquisitions et régularisation foncière à mener par la collectivité.

Par ailleurs, la réalisation d'une liaison piéton/cycle intra quartier entre les chemins Pillore et Marnière va également permettre de renforcer les liaisons inter-quartiers. Cette dernière est en cours d'études avec l'agglomération du Muretain.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les **mobilités durables**.

Maître d'ouvrage : Muretain Agglo, Commune de Saint-Lys.

Coût estimatif :

RD19 :

- **Travaux** : 700 000 € HT
- **Acquisition foncière, éclairage et études** : estimation en cours

RD53 :

- **Travaux** : 1 500 000 € HT
- **Acquisition foncière, éclairage et études** : estimation en cours

Liaison Pillore/Marnière : montant à définir

Calendrier prévisionnel :

☞ 2023 : finalisation des études préalable et début procédure foncière

☞ 2023, 2024, 2025 : études MOE et réalisation


Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariats techniques** : Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Département de la Haute-Garonne, Arbres et Paysages d'Autan (partenariat à développer).
- **Partenariats financiers** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (renaturation - hors VRD), Conseil Départemental (hors études), Muretain Agglo



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Evaluation du linéaire réalisé et du taux de fréquentation.

Axe 1	Fiche action 1.4
Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle	Accompagner la mutation des parcelles à enjeux (pour création d'habitat social)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de la réflexion globale sur les continuités de déplacements doux, écologiques et paysagères, à l'échelle de la commune, cette action prend position à l'actuel emplacement d'une discontinuité entre le cœur de ville et la coulée verte de l'Ayguebelle. En lien avec les précédentes actions, des parcelles présentant un enjeu fort sont situées entre la rue de la Gravette au sud, à proximité directe du centre-ville (médiathèque, église, etc.) et la future passerelle en direction des jardins partagés et de la coulée verte au nord.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les parcelles identifiées sont aujourd'hui occupées par des activités (vente de matériaux, hangars, etc.) qui auraient vocation à être déplacées dans des zones destinées au développement économique. Elles sont situées à l'interface entre l'Ayguebelle et la future passerelle, et le centre-ville avec la rue de la Gravette et un peu plus loin l'église et la médiathèque, puis la place de la liberté. Ainsi, encourager la mutation de ces parcelles c'est permettre la création d'un lien fort, évident, entre le centre-ville et l'Ayguebelle. De plus, ces terrains étant situés à proximité directe des commerces, des services et des transports, il s'agit de parcelles privilégiées pour accueillir notamment du logement social.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.4.1 : Mise en place d'une convention avec l'EPFO, dureté foncière et négociation	PROJET REALISE EN 2020
<p>Projet 1.4.2 : Etude de faisabilité et mutation des parcelles</p> <p>Descriptif : En lien avec les négociations foncières à mener, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité du projet. En effet, les parcelles sont situées à proximité d'une zone inondable et sur une route départementale très fréquentée. Les enjeux de continuité des déplacements doux, de densité et de création de logements notamment sociaux devront être pris en compte pour permettre la réalisation d'un programme qualitatif et économiquement viable. L'étude de faisabilité devra s'intéresser aux outils d'aménagement à retenir pour mener à terme le projet.</p> <p>Il est à noter que la partie haute du projet (au sud), la plus proche du centre-ville fait l'objet d'un projet par un opérateur identifié. En concertation avec la commune, il est prévu la réalisation d'environ 50 logements sociaux de différents types. La composition architecturale est travaillée avec l'architecte des</p>	 <p>Unemutation qui s'inscrit sur le long terme, avec une décomposition en deux phases et un programme mixte</p> <p>Phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin connectant à la coulée verte de l'Ayguebelle et aux jardins partagés Bâtiments existants: activités Possibilité reconversion guinguette, restaurant Parc, dans la continuité des espaces publics de nature autour du Bouloidiome Habitat intermédiaire en R+2 partiel env. 40 logements Stationnement terre-pierre sous mail planté environ 50 places <p>Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Stationnement terre-pierre sous mail planté environ 50 places Coeur d'îlot planté Habitat intermédiaire en R+2 partiel env. 20 logements Chemin connectant aux espaces publics de la Bastide <p>Au total, environ 60 logements et 100 places de stationnement</p>

<p>bâtiments de France, attentif à la conservation de l'esprit de la Bastide.</p> <p>L'EPFO s'est porté acquéreur de cette parcelle située au sud et le travail se poursuit avec l'opérateur pour la définition du projet.</p> <p>La partie basse reste pour sa part une dureté foncière à travailler.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo.</p> <p>Coût estimatif : Montant à définir.</p> <p>Calendrier prévisionnel : Partie haute : fin des études en 2023, dépôt du PC en 2024. Partie basse : en fonction de la dureté foncière</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : Etat, EPFO, Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Département de la Haute Garonne (RD632), bailleurs sociaux, ABF - Partenariat financier : Département de la Haute Garonne (hors études), Muretain Agglo. 	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p>Acquisitions foncières</p> <p>Réalisation étude de faisabilité</p> <p>Nombre de logements et de logements sociaux créés</p> <p>Mise en place d'un cheminement doux entre le cœur de bourg et l'Ayguebelle</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide	Créer un espace dynamique en cœur de Bastide
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le grand café de France, situé au 2 avenue du Languedoc, en face de la mairie et de la Halle est vacant depuis 2007. Le lot de 600m ² au sol et de 400 m ² au R+1 est en indivision. Plusieurs projets de reprises n'ont pas abouti. Le potentiel de ce lieu et de son environnement direct est important pour générer une dynamique de services en cœur de bastide.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité d'un programme mixte au service des besoins du cœur de bastide et de ses acteurs, et de son potentiel économique - Identifier un ou des exploitants pour le site, ainsi qu'un investisseur - Engager la dynamique collective, sur plusieurs temps, dont un temps de préfiguration. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Etudier la programmation d'un projet d'intérêt collectif à la place et autour du café vacant</p> <p>Descriptif : Le bien a été acquis en 2021 par l'EPFO dans le cadre de la convention opérationnelle mise en place avec la commune de Saint-Lys et le Muretain Agglo.</p> <p>Les actions restant à mener sont les suivantes : -réaliser une étude de programmation pour définir la stratégie politique, travailler sur le périmètre du projet et le montage de l'opération -identifier les partenaires institutionnels de l'opération et leur capacité d'action</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys</p> <p>Coût : 43 700 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>☒ 2023 : <i>lancement de l'étude</i></p> <p>☒ 2023-2024 : <i>résultats et mise en œuvre</i></p> <p>☒ 2024-2028 : <i>programme de réhabilitation à chiffrer, avec différents maitres d'ouvrage</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : EPFO, CAUE, Muretain Agglo, CCI, ABF - Partenariat financier : Région, ANAH, EPFO, Muretain Agglo, ADEME 	
<p>Projet 2.1.2 : Montage d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour identifier l'exploitant et l'investisseur sur le site</p> <p>Descriptif : -identification des dynamiques locales et des capacités d'actions des acteurs privés et/ou publics -montage d'un AMI pour identifier les exploitants et investisseurs, accompagnement du lauréat</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Saint Lys</p> <p>Coût estimatif : 50-100 000 € (selon périmètre du projet) Calendrier prévisionnel : ☞ <i>Lancement et Identification du lauréat courant 2024</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : EPFO, CAUE, Muretain Agglo, CCI, ABF - Partenariat financier : ANAH, EPFO, Muretain Agglo, ADEME 	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un programme par les parties prenantes concernées (commerçants, collectivité, institutions...) - Réalisation d'un montage financier et juridique cohérent - Identification d'un ou plusieurs porteurs de projet investisseur et exploitant 	

Axe 2	Fiche action 2.2
La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide	Revaloriser le centre Bastide
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur de Bastide, édifié au XIII^e siècle, présente de forts attraits patrimoniaux et socioéconomiques, il est aujourd'hui traversé par de grandes voies de circulations, à l'image de la RD632 (Tarbes-Toulouse) ; les espaces publics y sont donc majoritairement occupés par l'automobile, partagés entre voiries et stationnements. Le contournement, reliant la D37 à la D12, a permis de diminuer les flux traversant la Bastide et ainsi offre la possibilité de requalifier ses espaces publics, afin de favoriser les modes de déplacements doux et de valoriser le patrimoine, tout en travaillant les liens avec l'ossature urbaine de déplacements développée dans l'Axe 1.</p> <p>Les enseignes du centre bastide présentent une forte disparité en matière de qualité, de matériaux... Par ailleurs, la mixité des fonctions dans le cœur de la bastide doit être valorisée et harmonisée afin de redonner une lecture cohérente et qualitative de l'espace public. Cela nécessite de réaliser un travail de rédaction de documents-cadre concernant les continuités bâties qui intégreront les évolutions à mettre en œuvre.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La requalification des espaces publics du cœur de Bastide s'inscrit sur le long terme. Il convient tout d'abord de prioriser les différentes interventions afin d'observer, dès les premières réalisations, une amélioration du confort pour les piétons et une mise en valeur du patrimoine bâti historique. Une étude de faisabilité, portant sur les circulations, à l'échelle des entrées de ville, et sur le stationnement et les espaces publics, à l'échelle du cœur de Bastide, sera un préalable nécessaire à toute intervention, qui assurera la cohérence du projet de requalification dans son ensemble et déterminera les périmètres et temporalités précises de chaque phase.</p> <p>Cette étude globale sera complétée par des réflexions portant sur les façades et leur traitement, ainsi que sur le Règlement local de Publicité.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Etude et requalification des espaces publics et des déplacements du centre Bastide</p> <p>Descriptif :</p> <p>Le projet concerne le lancement d'études en vue de la future requalification des espaces publics de la Bastide : une spécifique à la circulation et au stationnement, et une relative aux espaces publics et à la requalification globale du centre.</p> <p>Le périmètre d'étude déplacement-circulation permettra d'analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents flux de circulation à l'intérieur et autour de la Bastide, - Les parcours de circulation, entrées et sorties de la Bastide, - Les différents usages de déplacement, ainsi que leur vitesse, - Les potentialités d'évolution liées aux gabarits des voies, - Mettre en avant les marges de manœuvre quant aux modifications des circulations véhicules et des volumes et emplacements des stationnements. <p>Le périmètre d'étude sur les espaces publics aura pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que ses différentes phases. - Analyser les usages liés aux espaces publics, - Analyser les potentielles contraintes d'aménagement, à la fois financières et temporelles, afin de prioriser les actions à mener. 	

La requalification des espaces publics de la Bastide se décompose en 4 phases successives et s'appuie sur l'étude préalable de faisabilité :

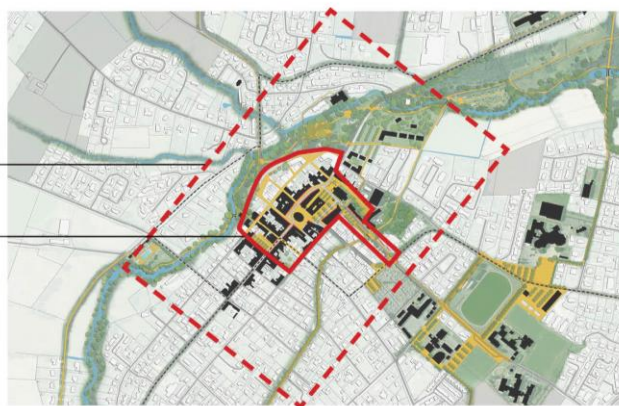
- **P1-Place Nationale et Place de la Liberté** : travail sur les circulations, piétonisation partielle, matérialité du sol en lien avec les usages existants et projetés (terrasses de café, marché de plein vent, monument de commémoration, etc.), réorganisation du stationnement sous une trame plantée, valorisation des façades actives.
Cette phase se déclinera en deux tranches :
 - Tranche ferme : place Nationale et route de Toulouse jusqu'au croisement avec la D19 ;
 - Tranche conditionnelle : Place de la Liberté et deuxième tronçon de la route de Toulouse, jusqu'à la rue des Jardins.
- **P2-Ilot église médiathèque** : requalification du profil de voie de l'avenue François Mitterrand (D19), depuis le croisement avec la D632 jusqu'au croisement avec la D12, végétalisation des abords de l'église, notamment sur les façades Nord et Est, dans le but de créer une continuité d'espaces verts depuis le square de la médiathèque jusqu'à l'église.
Cette phase se déclinera également en deux tranches :
 - Tranche ferme : Requalification de la voie François Mitterrand
 - Tranche conditionnelle : ensemble église-médiathèque
- **P3-Front de ville** : requalification de la voie des jardins, traitement des croisements avec la D12 et la D632 avec comme objectif une valorisation du front de ville, « vitrine » de Saint Lys en arrivant de Fontenilles, Bonrepos et Fonsorbes requalification des rues de bastide liées (Rue du Chapeau Rouge, Rue des Lilas, Rue Louis de Marin, Avenue de la Gascogne)
- **P4-Sud de Bastide** : création d'un accès piéton au vallon de l'Ayguebelle sur les parcelles publiques 659 et 35, requalification des rues de Bastide liées (Rue du 11 Novembre, Rue Libiet, Rue Saint Julien, Rue du 8 Mai, Avenue de la République) et de la place Jean Moulin, en lien avec les façades commerciales existantes.

2.2.1
Étude préalable de faisabilité espaces publics déplacements

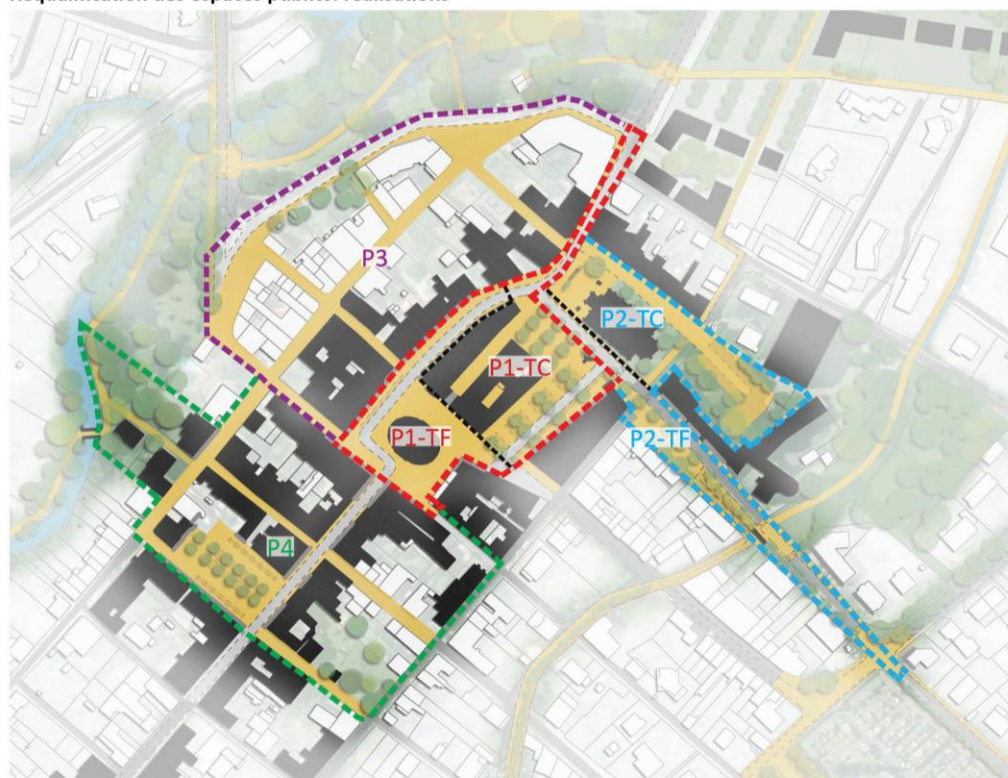
Périmètre d'étude 1 déplacements-circulation

Périmètre d'étude 2 espaces publics stationnement

Coût de l'étude:
 25 000 € pour les compétences urbanisme et paysage
 + budget BET mobilités



Requalification des espaces publics: réalisations



P1 - TF Place Nationale

Coût estimatif des travaux:
 1 200 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 80 000 € environ

TC Place de la Liberté

Coût estimatif des travaux:
 890 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 60 000 € environ

P2 - TF Voie Mitterrand

Coût estimatif des travaux:
 570 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 45 000 € environ

TC Îlot église-médiathèque

Coût estimatif des travaux:
 890 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 60 000 € environ

P3 - Front de ville

Coût estimatif des travaux:
 470 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 40 000 € environ

P4 - Sud Bastide

Coût estimatif des travaux:
 430 000 € environ
 Études et frais supplémentaires:
 35 000 € environ

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo.

Coût estimatif :

- **Études préalables** : 60 000€
 - 40 000 € pour l'étude globale espaces publics
 - 20 000 € pour l'étude circulation et stationnement

- **Etudes MOE et travaux : 4 770 000 €**

Calendrier prévisionnel :

- ☞ 2022-23 : *lancement et suivi des études préalables déplacement-circulation et espaces publics-stationnement*
- ☞ 2024 : *lancement des études MOE pour la phase 1*
- ☞ 2025 : *finalisation des études MOE pour la phase 1 et lancement des travaux pour la tranche ferme de la phase 1*
- ☞ 2026 à 2032 : *suivi des travaux phase 1 et lancement des phases 2 et 3*

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Muretain Agglo, CAUE Haute-Garonne, Département de la Haute-Garonne (notamment pour les traversées de départementales), concessionnaires de réseaux, DRAC, ABF
- **Partenariat financier** : Etat, FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), Conseil Régional (renaturation - hors VRD), Conseil Départemental (études de fréquentation et comptage, et travaux éligibles), Muretain Agglo.

Exemple de réalisation de requalification autour de la halle :



Projet 2.2.2. : Gestion des enseignes et de la publicité

Descriptif :

En mars 2018, le conseil municipal de Saint-Lys a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP). La mise en place d'un RLP permet notamment d'adapter la règle nationale au contexte communal. L'approbation d'un tel document transfère également le pouvoir de police sur les enseignes et les publicités du préfet au maire.

En cohérence avec la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme, le Règlement Local de Publicité a pour objectif de :

- Préserver l'unité urbaine du cœur de bourg, protéger l'intérêt patrimonial tout en pérennisant le tissu commercial existant.
- Améliorer la qualité visuelle des axes structurants et des entrées de villes.
- Améliorer la réactivité face aux infractions au cadre réglementaire.

Le RLP a été arrêté en juillet 2021 puis présenté aux personnes publiques associées, il fera l'objet d'une enquête publique.

Le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité peut également permettre de redéfinir une Signalisation d'Information Locale (SIL) claire et uniforme sur l'ensemble de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, **prévenir et réduire les pollutions**, 5. **Préserver et développer des emplois de qualité**, et 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif :

- 6500 € pour le Règlement Local de Publicité (RLP)
- Montant à définir pour la reprise de la Signalisation d'Information Locale (SIL)

Calendrier prévisionnel :

☞ 2023 : finalisation du RLP et approbation

☞ 2024 : instruction des demandes d'enseignes et de publicité, mise en place d'une nouvelle SIL

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Urbactis, CAUE Haute-Garonne, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), DDT.
- **Partenariat financier** : A déterminer.

Projet 2.2.3. : Traitement et harmonisation des façades et du mobilier urbain dans le centre-bourg

Descriptif :

Le patrimoine immobilier privé de la commune de Saint-Lys, s'il est entretenu et mis en valeur, permet d'améliorer le cadre de vie des habitants par un embellissement du cœur historique de la cité.

Dans la continuité des actions menées par la municipalité depuis plusieurs années en faveur de la rénovation de la Bastide, le ravalement des façades participe directement à cette logique. Depuis 2007, la commune a délibéré pour mettre en place un dispositif de subvention d'aide à la rénovation de façade dans le périmètre compris entre la rue du 8 mai 1945, rue du Presbytère, rue de la Gravette, rue des jardins, rue 11 novembre 1918, rue du Moulin, rue des Glycines.

Cette aide, qui s'élève à 20 % maximum du montant H.T. du total des travaux, est plafonnée à 1 200 € par immeuble.

Actuellement ce dispositif est très peu sollicité par les administrés. Il convient de le retravailler afin d'en communiquer les modalités de mise en œuvre après la mise à jour du règlement de fonctionnement.

Parallèlement, les échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ont permis de renforcer la sensibilité communale sur la nécessaire intégration paysagère et architecturale du mobilier urbain. Conteneurs pour les ordures, panneaux d'affichage, barrières, etc contribuent la définition de l'espace public. A ce titre, la commune souhaite se munir d'un plan guide de mobilier urbain adaptée au contexte de son centre bastide et permettant une harmonisation nécessaire à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public. Il convient donc de monter une étude spécifique à ce sujet avec l'aide des partenaires institutionnels concernés.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le **bien-être des habitants**, et 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif :

- **Subvention communale façade** : 1 200 € maximum par immeuble concerné dans le périmètre.
- **Etude mobilier urbain** : 20 000 €

Calendrier prévisionnel :

☞ 2022 : Modification du règlement d'attribution de la subvention

Lancement de l'étude mobilier urbain

☞ 2023 : Communication auprès des administrés concernés et suivi des dossiers déposés

Finalisation du plan guide mobilier urbain

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : CAUE Haute-Garonne, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

- **Partenariat financier** : Conseil Régional (fin du programme façade en 2024), ANAH.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Mise en œuvre réalisée avec un comité de pilotage en suivi et un planning régulier de réunions

Création d'un règlement de rénovation de façade

Nombre de projets de rénovations de façade subventionnés

Etude mobilier urbain réalisée et charte validée

Approbation du Règlement Local de Publicité, nombre de régularisation d'enseignes et de publicités réalisé, mise en place d'une SIL

Axe 2	Fiche action 2.3
La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide	Soutenir la mixité sociale à Saint Lys
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Saint Lys dispose d'un habitat dominé par la maison individuelle, qui représente 76,9 % du parc de logement sur le territoire en 2018, soit 3174 maisons pour un total de 4129 logements. Les résidences secondaires représentent seulement 1,8 % des logements et taux de logement vacants est relativement faible (6,7 % soit 279 logements). Saint-Lys est soumise à la loi SRU avec un objectif de 20% de logements sociaux. Cet objectif n'est pas atteint puisqu'environ 14% de logements sociaux sont répertoriés sur l'ensemble du parc de logements existants. La commune est située en zone « C », réduisant de fait son attractivité au regard des accompagnements financiers mobilisables dans la production de logements neufs.</p>	
Objectifs stratégiques	
L'objectif prédominant correspondant aux objectifs de la loi SRU et aux 20% de logements sociaux sur la commune, il est nécessaire de mettre en œuvre les outils adaptés pour atteindre le seuil réglementaire de la loi SRU.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.3.1. : Modification du PLU pour favoriser l'accueil de logements sociaux en secteur de renouvellement urbain	
<p>Descriptif : Saint Lys dispose au 1er janvier 2022 de 602 logements sociaux soit 14,32% de son parc. Le principe est d'accroître les efforts sur le logement social pour développer des projets justement répartis sur le territoire, tant mixtes dans leur localisation que sur les produits proposés (PLAI, PLUS, typologie...). Le recensement des besoins fait par exemple apparaître qu'environ 60 % des vœux sont orientés vers des logements de faible taille (T2 et T3). La part de logements sociaux manquant devra donc être complétée par des logements de plus petite taille. Pour ce faire, un ajustement réglementaire sera réalisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, notamment sur le seuil de déclenchement d'obligation de réalisation de logements sociaux. Le document d'urbanisme s'attachera à identifier les secteurs propices au renouvellement. Une modification simplifiée du PLU en vigueur permettra de faire avancer des dossiers stratégiques pour la production de logement social en parallèle du travail sur la révision générale.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p>	
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys, Muretain Agglo	
Coût estimatif : Montant à définir au cas par cas en fonction des opportunités.	
Calendrier prévisionnel : Effort continu de réalisation de logements sociaux sur les prochaines années. Révision du PLU en 2023 Modification simplifiée du PLU en 2022	
Partenaires potentiellement concernés :	
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : Bailleurs sociaux, Muretain Agglo, EPFO, DDT, Haute-Garonne Ingénierie/ATD - Partenariat financier : Etat, Région (aides aux logements communaux et sociaux) ANAH, EPFO, Muretain Agglo 	

Projet 2.3.2 : Identification et plan d'action sur la résorption de la vacance

Descriptif :

Le taux de vacance de la commune (6,7%) est faible au regard des communes de même strate mais il s'agit d'une réelle opportunité pour agir sur le dynamisme du centre-bourg et sur la mixité sociale. Etant majoritairement localisé en cœur de bastide, il est essentiel de réaliser un inventaire précis de sa localisation et des raisons pour lesquelles ces logements sont vides.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Lys

Coût estimatif : Montant à définir.

Calendrier prévisionnel :

☞ 2024 : *inventaire et réalisation du plan d'action*

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Muretain Agglo, EPFO, CAUE, DDT
- **Partenariat financier** : Muretain Agglo, EPFO

Projet 2.3.3 : Veille foncière, droit de préemption urbain et acquisitions en lien avec l'EPFO

Descriptif :

En lien avec l'action 1.4.1 et les projets développés ci-dessus, les interventions de l'EPFO permettront de favoriser la mixité sociale. En effet, en plus de l'aide technique et financière, une veille foncière va être mise en place sur les parcelles de renouvellement urbain lors de la révision du PLU sur les parcelles vacantes.

La commune mobilisera si nécessaire son droit de préemption urbain pour favoriser le renouvellement et la mixité.

En avril 2022, en lien avec la commune de Saint-Lys et les services de l'Etat, l'EPFO a réalisé les actions suivantes :

- Deux acquisitions à l'amiable : un foncier identifié pour une opération de logements sociaux en renouvellement urbain et le bâtiment évoqué dans le projet 2.1.1.
- Une préemption en cours en vue de réaliser des logements sociaux dans un secteur moins proche du centre bastide
- Plusieurs contacts avec des propriétaires et porteurs de projet pour envisager des acquisitions à l'amiable
- Etude concernant deux fonciers préemptés par la commune en 2016, dans la Bastide, en vue de réaliser des projets mixtes comportant des logements sociaux et favoriser le renouvellement urbain tout en développant l'attractivité du tissu ancien.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Lys

Coût estimatif : Montant à définir au cas par cas.

Calendrier prévisionnel : Veille foncière continue et lancement des projets d'acquisition en fonction des opportunités

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : EPFO, Muretain Agglo
- **Partenariat financier** : EPFO

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Amélioration du taux de logements sociaux
Evaluation de la résorption de la vacance

Axe 3	Fiche action 3.1
Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal	Adapter les équipements publics aux besoins
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'augmentation de la population, le besoin en services publics en résultant, et le rayonnement des clubs sportifs au-delà du territoire amène la commune à reconsidérer l'offre d'équipement public mis à disposition. Les Tribunes du Stade de Rugby ont fait l'objet d'arrêté de fermeture en raison d'une menace d'effondrement en 2014. Ces locaux sont notamment utilisés par l'association qui regroupe le plus de licencié à Saint Lys dans le cadre d'une union sportive avec Fonsorbes, et Fontenilles.</p> <p>Le COSEC (complexe sportif évolutif couvert) est un bâtiment datant de 1975, utilisé par le collège et de nombreuses associations (volley, basket, judo, arts martiaux, danse...). Le bâtiment est d'une taille insuffisante pour toutes ces activités et ne réponds plus aux besoins des sportifs et de la collectivité.</p> <p>Les associations et le collège sont confrontés au manque de salles, de créneaux et aux problèmes de dimensionnement des espaces pour accueillir leurs activités dans les équipements existants.</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite réalisé dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé a relevé de nombreux points d'amélioration à ce sujet sur les bâtiments communaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Accueillir dans de bonnes conditions les usagers actuels et futurs.</p> <p>Réhabiliter et étendre les principaux lieux d'accueil d'activités sportives de Saint-Lys pour offrir des conditions favorables au développement de la vie associative supra-communale (dont la pérennité des habilitations pour la réception des compétitions officielles et phases finales).</p> <p>Répondre aux exigences actuelles en termes d'accessibilité, de sécurité et d'énergie dans les bâtiments publics.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.1.1. : Rénovation et extension du COSEC	PROJET REALISE EN 2022
Projet 3.1.2. : Rénovation du stade de Rugby	PROJET REALISE EN 2021

Projet 3.1.3. : Rénovation, mise en accessibilité, et requalification d'équipements existants tels que les écoles

Descriptif : La commune de Saint-Lys dispose d'un patrimoine bâti important, composé en majorité de bâtiments vieillissants et non adaptés à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public, ainsi qu'à la réglementation sur les consommations énergétiques. Pour améliorer cette situation, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune a été accordé en 2016 pour 50 établissements et pour une durée de 9 ans. L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en œuvre de cet Ad'AP pour les bâtiments publics sont programmés dans les années à venir et feront partie intégrante du projet global de bourg-centre. Ces travaux s'accompagneront de rénovations thermiques et énergétiques dans le respect des législations et normes en vigueur. Les écoles de la commune sont notamment concernées par ces prévisions de travaux : Groupes scolaires Florence Arthaud, Petit Prince et Eric Tabarly.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : à déterminer lors des études avant-projet

Calendrier prévisionnel :

☞ 2023 : programmation de rénovation du patrimoine bâti

☞ 2022-2028 : mise en accessibilité et rénovation énergétique

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : DDT, Muretain Agglo, CAUE
- **Partenariat financier** : Etat, Région, Département (hors études)

Projet 3.1.4. : Rénovation énergétique de La Gravette (salle des fêtes)

Descriptif : Le projet s'inscrit dans une démarche de rénovation visant à rendre le bâtiment plus performant et moins énergivore. La rénovation intégrera l'isolation de l'enveloppe, une réfection de la toiture, changement de menuiseries et le rafraîchissement des espaces intérieurs permettant d'améliorer la qualité des espaces et le confort des usagers. Une mise aux normes globale du bâtiment sera menée concomitamment.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : Entre 1 500 000 € HT et 2 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☞ 2023-2024 : Réalisation des études et montage de l'opération

☞ 2024-2026 : Phase de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Maîtrise d'œuvre à consulter. Bureaux d'études spécialisés pour les études préalables. Partenariat possible avec le CAUE. ABF.
- **Partenariat financier** : Fond vert, FEDER, CD31 (hors études)...



Projet 3.1.5. : Développement des infrastructures de football

Descriptif : Le projet prévoit la rénovation des vestiaires existants, une éventuelle extension ainsi que l'agrandissement des zones de jeu. Cette opération aura pour objectif de proposer des installations conformes avec le classement T4 de la ligue de football et d'améliorer la qualité des installations pour les usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : Entre 500 000 € HT et 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☞ 2025 : Réalisation des études et montage de l'opération

☞ 2026-2028 : Phase de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : FFF, CD31, Région
- **Partenariat financier** : Etat, Région, CD31 (hors études), Muretain Agglo



Projet 3.1.6. : Déminéralisation et renaturation des cours d'école

Descriptif : Pour faire face au réchauffement climatique, aux phénomènes d'îlots de chaleur et améliorer les conditions de vie à l'école des enfants et agents, il est prévu de travailler à la déminéralisation et la renaturation des cours d'écoles qui sont actuellement très minérales. Un travail est lancé en lien avec les conseils d'écoles pour réaliser ce projet en accord avec les usages et besoins de chacun.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

☞ 2023-2024 : Réalisation des études et montage de l'opération

☞ 2024-2025 : Phase de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : CAUE, ABF, Agence de l'eau
- **Partenariat financier** : Etat, Région, Département (hors études), Agence de l'eau



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Projet construit en lien avec les usagers concernés (besoins, prévisions d'effectifs, etc.) donc le taux de fréquentation des équipements et l'évolution du nombre d'adhérents aux associations pourront être étudiés à l'issue des travaux.

Retour des usagers des équipements après 1 an de pratique.

Evaluation de l'Ad'AP à mi-parcours.

Nombre de bâtiments communaux rénovés.

Axe 3	Fiche action 3.2
Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal	Conforter le rôle de la commune en tant que pôle de services de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Grâce aux nombreux équipements et commerces dont elle dispose, la commune de Saint Lys est identifiée comme pôle de service par le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine. De plus, Saint-Lys est désignée au sens de l'INSEE comme pôle de service de bassin de vie. Le bassin de vie de Saint Lys regroupe 11 communes. Il est défini comme «le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants». A Saint Lys, on trouve notamment : un centre de secours, une piscine, une crèche, une gendarmerie, un collège, etc. Ce rayonnement en tant que pôle de services, associé à la prospective d'évolution démographique confirme l'attractivité de Saint Lys et son statut de bourg centre.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Saint-Lys n'est pas une exception : l'ensemble des communes situées dans le bassin de vie connaissent une croissance démographique importante. Il en résulte un besoin toujours plus important en termes de services, d'équipements et de commerces. Pour accompagner le développement de ce territoire, il est donc nécessaire d'une part de pallier aux manques existants, et d'autre part d'envisager le développement de nouvelles activités. Par son action en termes de développement économique, la révision du PLU prend en considération une partie des enjeux liés à ce contexte mais des projets ponctuels clairement identifiés sont aussi menés par la commune.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Accompagnement à la création d'une maison de santé</p> <p>Descriptif : L'offre médicale sur Saint-Lys est exercée au sein de cabinets médicaux et paramédicaux. La commune accueille également 2 maisons de retraite, 3 Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), 1 centre de secours, 1 service d'ambulance, 2 laboratoires médicaux et 2 pharmacies. Suite à l'évolution passée et future de sa démographie, de celle de son bassin de vie, et en réponse à un manque de professionnels de santé sur son territoire, la commune travaille à l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire.</p> <p>La commune dispose d'un foncier identifié situé à proximité du collège et de quartiers pavillonnaires pour accueillir ce projet. La SPL Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie (ARAC) a notamment accompagné la mairie pour le montage de l'opération, le programme de construction et la gestion du bien bâti, en lien avec la société de professionnels de santé qui s'est constituée pour y prendre place.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys</p> <p>Coût estimatif : Montant du projet d'aménagement restant à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022-2023-2024 : Réalisation des études et montage de l'opération</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024-2025-2026 : Phase de travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : Département, ARS, Région, SPL ARAC - Partenariat financier : Etat, Région, Département, ARS, SPL ARAC 	

Projet 3.2.2. : Alimentation en circuit court : accompagnement des services logistiques, installation de producteurs, études de soutien (équipements complémentaires, potentiel agronomique, documents de planification...)

Descriptif :

Un des projets communaux inscrits dans le Programme d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD) est le suivant : « Faciliter la pérennisation du tissu agricole existant assurer une évolutivité des cultures vers le maraîchage en vue de renforcer les circuits courts. ». Pour réaliser ce projet, il est envisagé :

- D'accompagner des logistiques nécessaires à la mise en place de circuits courts par la commune (communication, mutualisation, marché...),
- D'accompagner les installations des producteurs,
- De réaliser des études de soutien favorisant l'installation, notamment sur le potentiel agronomique ou encore en permettant les bons usages dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Un marché de producteurs a été lancé sur la commune à l'été 2021. Cela permet d'accompagner le développement des circuits courts et des relations entre les producteurs et les Saint-Lysiens.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique, 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 5. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : Montant à définir

Calendrier prévisionnel :

Révision du PLU en 2023 puis accompagnement constant

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Muretain Agglo, Chambre d'Agriculture, CD31, Haute-Garonne Ingénierie/ATD
- **Partenariat financier** : A déterminer.

Projet 3.2.3. : Rénovation du patrimoine commune, réorganisation des services publics de proximité

Descriptif :

Le projet permettra de mener une réflexion globale sur l'organisation des services publics de proximité (Hôtel de ville, ses annexes, médiathèque, fablab...) accueillis dans le patrimoine communal. Elle visera l'optimisation et la modernisation des espaces, permettant un meilleur accueil du public et une meilleure organisation des services, dans le cadre de l'évolution des usages. Une mise aux normes globale du bâtiment sera menée concomitamment.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Lys

Coût estimatif : Montant à définir

Calendrier prévisionnel :

☒ 2025-2026 : Réalisation des études et montage de l'opération

☒ 2027-2028 : Phase de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : CAUE,
- **Partenariat financier** : Etat, CD31 (hors études), Région

Projet 3.2.4. : Extension du complexe nautique et jeux, création d'un bassin couvert

Descriptif :

A l'interface de la piscine déjà existante route de Saint-Thomas, un projet de création d'un complexe nautique, de jeux d'eau et de création d'un bassin couvert est en cours d'étude au niveau du Muretain Agglo. L'accueil d'un nouvel équipement de loisir en complément de la piscine extérieure existante ainsi que de ses espaces de vie, permettrait de mutualiser certaines fonctions et d'assurer un service public renforcé pour la population de la partie ouest de l'agglomération dont fait partie Saint-Lys.

La commune organisera la composition des espaces publics connexes.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le **rééquilibrage territorial, l'attractivité** et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Muretain Agglo

Coût estimatif : Montant à définir

Calendrier prévisionnel :

☞ 2025-2026 : Réalisation des études et montage de l'opération

☞ 2027-2028 : Phase de travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- **Partenariat technique** : Muretain Agglo, CAUE, ABF
- **Partenariat financier** : Etat, CD31 (hors études et volet ludique), Région, Muretain

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Ouverture de la maison de santé, accueil de nouveaux professionnels médicaux sur la commune.

Mise en place de circuits courts (accueil de producteurs sur la commune ou vente sur la commune de produits provenant de communes proches, etc.).

Réalisation du réaménagement de l'hôtel de ville et fréquentation.

Construction effective de la piscine, fréquentation

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Les mobilités douces en lien avec le vallon de l'Ayguebelle									6
ACTION 1.1 Favoriser les mobilités douces en s'appuyant sur les entités naturelles et paysagères	Projet 1.1.1 : Etude de l'aménagement des berges de l'Ayguebelle et des liaisons transversales, mise en valeur du patrimoine écologique et paysager			😊	Report			🕒	6
ACTION 1.2 Assurer la continuité piétonne le long de l'Ayguebelle	Projet 1.2.1 : Liaison du boulodrome vers les jardins partagés (comprenant une passerelle)			😊	Report				6
ACTION 1.3 Créer des Liaisons transversales	Projet 1.3.1 : Liaison du vallon Saint Julien			😊	😊	Report			6
	Projet 1.3.2 : Liaison du pôle équipement		😊	😊		Report			6
	Projet 1.3.3 : Liaison quartiers d'habitation					🕒	🕒🔄	🔄	6
ACTION 1.4 Accompagner la mutation des parcelles à enjeux (pour création d'habitat social)	Projet 1.4.1 : Mise en place d'une convention avec l'EPFO, dureté foncière et négociation			☑					
	Projet 1.4.2 : Etude de faisabilité et mutation des parcelles	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	3 & 6
AXE STRATEGIQUE 2 : La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide									
ACTION 2.1 Créer un espace dynamique en cœur de Bastide	Projet 2.1.1 : Etudier la programmation d'un projet d'intérêt collectif à la place et autour du café vacant			😊	😊	🕒	🕒	🕒	1 & 6
	Projet 2.1.2 : Montage d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier l'exploitant et l'investisseur sur le site				😊			🔄	1 & 6
ACTION 2.2 Revaloriser le centre bastide	Projet 2.2.1 : Etude et requalification des espaces publics et des déplacements du centre Bastide			😊	😊	🕒	🕒	🕒	2, 4 & 6
	Projet 2.2.2 : Gestion des enseignes et de la publicité			😊	😊	🕒	🕒	🕒🔄	3, 5 & 6
	Projet 2.2.3 : Traitement et harmonisation des façades et du mobilier urbain			😊	😊	🕒	🔄		4 & 6
ACTION 2.3	Projet 2.3.1 : Favoriser l'accueil de logements sociaux en secteur de renouvellement urbain	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	4 & 6

Soutenir la mixité sociale à Saint Lys	Projet 2.3.2 : Identification et plan d'action sur la résorption de la vacance			☺	☺	🕒	🕒	🔄	6
	Projet 2.3.3 : Veille foncière, droit de préemption urbain et acquisitions en lien avec l'EPFO	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	6
AXE STRATEGIQUE 2 : Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal									
ACTION 3.1 Adapter les équipements publics aux besoins	Projet 3.1.1 : Rénovation et extension du COSEC					☑			
	Projet 3.1.2 : Rénovation du stade de rugby				☑				
	Projet 3.1.3 : Rénovation, mise en accessibilité, et requalification d'équipements existants tels que les écoles	☺	☺	☺	☺	🕒	🕒	🔄	4
	Projet 3.1.4 : Rénovation énergétique de la Gravette						🕒	🕒🔄	1, 2 & 4
	Projet 3.1.5 : Développement des infrastructures de football								6
	Projet 3.1.6 : Déminéralisation et renaturation des cours d'école						🕒	🕒🔄	2 & 4
ACTION 3.2 Conforter le rôle de la commune en tant que pôle de services de proximité	Projet 3.2.1 : Accompagnement à la création d'une maison de santé	☺	☺	☺	☺	🕒	🕒	🔄🕒	4 & 6
	Projet 3.2.2 : Alimentation en circuit court : accompagnement des services logistiques, installation de producteurs, études de soutien	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	1, 2, 3 & 5
	Projet 3.2.3 : Rénovation du patrimoine commune, réorganisation des services publics de proximité								6
	Projet 3.2.4 : Extension du complexe nautique et jeux, création d'un bassin couvert								4 & 6

Entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », 🗑 « supprimées »

Période 2022 – 2024 : 🕒 phase « études » ; 🔄 phase « réalisation » et nouvelles actions en gras.

